

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 254 rapportant l'arrêté n° 235, du 17 mars 1939, et firant à cinq unités l'effectif budgétaire des inspecteurs du cadre local européen. de la police de Sureté à la Côte française des Somalis.

n° 254

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 mars 1940

Numéro JO  
n° 520 du 31/03/1940

Date du numéro  
31 mars 1940

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 171, du 21 février 1938, créant un cadre local européen de la police de Sûreté à la Côte française des Somalis et dépendances

**V**ules nécessités du service,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

arrêté n° 255 du 17 mars 1939 est rapporté,

#### Art. 2

— L'effectif budgétaire des inspecteurs du cadre local européen de la noice de Sûreté à la Côte française des Somalis et dépendances est porté à cina unités.

#### Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

**Hubert DescHamps.**